

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 3 (1988)

Heft: 2

Rubrik: Ausstellungen = Expositions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui bénéficient ainsi d'une formation plus longue, ou cela procure-t-il aussi aux bibliothèques concernées des employés expérimentés, et néanmoins bon marché, pour 6 mois de plus?

Quant aux employés que leur bibliothèque autorise à suivre les cours, ils sont conscients de devoir assumer eux-mêmes leur formation complémentaire. Mais souvent, ils pourraient être davantage soutenus par leur bibliothèque, en particulier pour des "mini-stages" dans les autres services et la correction des exercices par une personne qualifiée. Ils devraient être encouragés, et non pas dissuadés de se recycler.

Les stagiaires et les employés de petites bibliothèques ne possédant pas de bibliographies sont défavorisés. Les enseignants de notre volée souhaitent comme nous que ces candidats obtiennent de leur bibliothèque un "congé bibliographique mensuel" d'une journée pour aller étudier dans une grande bibliothèque de leur région.

Propositions

Afin d'éviter des inégalités, nous souhaitons que cette enquête serve à la définition de normes de formation à appliquer par toutes les bibliothèques. Il faudrait un document précis de l'ABS sur les points suivants:

Adresse professionnelle:

Françoise Schilt, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1015 Lausanne-Dorigny

- description détaillée de la profession - non reconnue par l'OFIAMT - et des formations possibles (ABS, EBG ou licence universitaire + Ecole nationale supérieure de bibliothécaires de Lyon-Villeurbanne)
- responsabilité respectives de la bibliothèque formatrice et des cours dans la formation ABS
- stages ABS d'une durée uniforme de 2 ans
- horaire hebdomadaire unifié comprenant les jours de cours
- stages extérieurs (au moins 2 à 3 mois)
- temps libre pour étudier (au moins 1/2 journée hebdomadaire)
- temps libre pour préparer les examens (au moins 2 semaines à plein temps)
- salaire indicatif (de Fr. 1000.- pendant la 1ère année de stage à Fr. 1500.- pendant le travail de diplôme)

Les enseignants de la volée 1987 présents à la table ronde estiment avec nous qu'un tel document écrit et largement diffusé dans les bibliothèques est indispensable pour clarifier la condition de stagiaire.

Et pourquoi pas, cela pourrait enfin mener à la reconnaissance du métier de bibliothécaire sur le plan fédéral.

Christina Sironi-Windahl
Françoise Schilt

Ausstellungen - Expositions

Sauver - restaurer - protéger

A partir de la fin du mois de février, les Archives d'Etat de Genève organisent une exposition consacrée à la restauration des documents anciens: parchemins, sceaux, reliures et papier. Une vingtaine de vitrines illustrent les travaux exécutés dans

le nouvel atelier de restauration des Archives d'Etat par dix restaurateurs travaillant sur mandat et qui ont chacun leur spécialité.

B.R.

Umschau - Tour d'horizon

**NON-BOOKS-
KOMMISSION**

**COMMISSION
NON-BOOKS**

La Médiathèque de la Bibliothèque et centre de documentation de la Faculté de médecine (BDFM) a été fondée officiellement en 1974 et intégrée à la BDFM en 1985. Il s'agit d'une médiathèque multimédia ouverte aux professeurs de la Faculté de médecine, aux médecins, médecins-assistants, étudiants en médecine, au personnel du CHUV et aux professions de la santé.